

## RECUEIL DES LOIS ET DES RÈGLEMENTS DU QUÉBEC

### NOTES D'INFORMATION (Lois)

Une note d'information précède chaque mise à jour afin d'indiquer la nature des modifications apportées par le Service de refonte des lois et des règlements au Recueil en vertu de l'article 3 de la Loi sur le Recueil des lois et des règlements du Québec.

#### 8 décembre 2020 ..... Lois à jour au 1<sup>er</sup> septembre 2020

Les opérations courantes de mise à jour prévues au premier alinéa de l'article 3 de la Loi ont été effectuées au corpus législatif pour la mise à jour au 1<sup>er</sup> septembre 2020 ainsi que les modifications suivantes :

<i>Autres modifications apportées en vertu de l'article 3 de la Loi sur le Recueil des lois et des règlements du Québec (identifiées sous articles par la référence «N.I.»)</i>		
<b>Loi (RLRQ, chapitre)</b>	<b>Disposition(s) visée(s) par la modification</b>	<b>Nature de la modification</b>
S-2.1	a. 176.0.1, remplacer « le premier alinéa de l'article 10 » par « le premier alinéa de l'article 9 »	Erreur manifeste de renvoi suite à la renumérotation de la version sanctionnée de L.Q. 2020, c. 2

<i>Diverses corrections de nature grammaticale, de saisie ou de référence apportées par le Service de la Refonte du ministère de la Justice (non identifiées par la référence «N.I.»)</i>		
<b>Loi (RLRQ, chapitre)</b>	<b>Disposition(s) visée(s) par la correction</b>	<b>Nature de la correction</b>
A-6.002	a. 15.7	au nom qu'elle s'est donn <u>é</u>
	a. 80, par. 1. (2 <sup>e</sup> occ.)	mains prop <u>res</u>
I-3	a. 1027.4 (4 occ.)	(SCIAN) <u>Canada</u>
	a. 1029.8.33.11.1 (2 occ.)	
	a. 1029.8.36.72.82.1	
	a. 1029.8.36.72.82.13	

Loi (RLRQ, chapitre)	Disposition(s) visée(s) par la correction	Nature de la correction
I-3 ( <i>suite</i> )	a. 1029.8.36.166.60.19 (3 occ.)	(SCIAN) <u>Canada</u>
	a. 1135.3.1 (3 occ.)	
P-5.1	Ann. A, a. 6.3	destinés à une commercialisation, <u>sont</u> disponibles
	Ann. A. a. 11.11, 13.5 et 14.4	(SCIAN) <u>Canada</u>
	Ann. E, a. 8.6	(SCIAN) <u>Canada,</u>
R-5	a. 33 (3 occ.)	(SCIAN) <u>Canada</u>

**13 octobre 2020 ..... Lois à jour au 14 juin 2020, sauf**  
le chapitre I-13.3, à jour au 15 juin 2020;  
les chapitres C-7.01, C-8.1.1 et I-8.4, à jour au 1<sup>er</sup> septembre 2020.

Les opérations courantes de mise à jour prévues au premier alinéa de l'article 3 de la Loi ont été effectuées au corpus législatif pour la mise à jour au 14 juin 2020 ainsi que les modifications suivantes :

<i>Autres modifications apportées en vertu de l'article 3 de la Loi sur le Recueil des lois et des règlements du Québec (identifiées sous articles par la référence «N.I.»)</i>		
<b>Loi (RLRQ, chapitre)</b>	<b>Disposition(s) visée(s) par la modification</b>	<b>Nature de la modification</b>
C-7.01	a. 54, remplacer « 31 mai 2020 » par « 31 août 2020 »	Harmonisation des dates prévues à L.Q. 2020, c. 2 suite à la suspension de son entrée en vigueur pour la durée de l'état d'urgence sanitaire
	a. 55, 2 <sup>e</sup> al., remplacer « 31 mai 2020 » par « 31 août 2020 »	
	a. 58, remplacer « 31 mai 2020 » par « 31 août 2020 »	
	a. 59, 1 <sup>er</sup> al., remplacer « 31 mai 2020 » par « 31 août 2020 »	
	a. 60, remplacer « 31 mai 2020 » par « 31 août 2020 »	
	a. 61, remplacer « 31 mai 2020 » par « 31 août 2020 »	
	a. 65, 1 <sup>er</sup> al., remplacer « 1 <sup>er</sup> juin 2025 » par « 1 <sup>er</sup> septembre 2025 »	
I-8.4	a. 35, 36 et 38, remplacer « 31 mai 2020 » par « 31 août 2020 »	Harmonisation des dates prévues à L.Q. 2020, c. 2 suite à la suspension de son entrée en vigueur pour la durée de l'état d'urgence sanitaire

*Diverses corrections de nature grammaticale, de saisie ou de référence  
apportées par le Service de la Refonte du ministère de la Justice  
(non identifiées par la référence «N.I.»)*

<b>Loi (RLRQ, chapitre)</b>	<b>Disposition(s) visée(s) par la correction</b>	<b>Nature de la correction</b>
C-27.1	a. 280, 315, 684, 959, 965, 996, 1035, 1090, 1119 et 1122	C.M. 1916, <b><u>a.</u></b>

**21 juillet 2020 ..... Lois à jour au 1<sup>er</sup> juin 2020,**  
**sauf le Code civil du Québec, à jour au 13 juin 2020.**

Les opérations courantes de mise à jour prévues au premier alinéa de l'article 3 de la Loi ont été effectuées au corpus législatif pour la mise à jour au 1<sup>er</sup> juin 2020 ainsi que les modifications suivantes :

<i>Autres modifications apportées en vertu de l'article 3 de la Loi sur le Recueil des lois et des règlements du Québec (identifiées sous articles par la référence «N.I.»)</i>		
<b>Loi (RLRQ, chapitre)</b>	<b>Disposition(s) visée(s) par la modification</b>	<b>Nature de la modification</b>
A-23.001	a. 1, définitions d'« acheteur » et de « vendeur », remplacer « d'arrangements préalables de services funéraires ou d'achat préalable de sépulture » par « visé par la présente loi et qui est »	Harmonisation avec la terminologie de L.Q. 2018, c. 14, a. 1

<i>Diverses corrections de nature grammaticale, de saisie ou de référence apportées par le Service de la Refonte du ministère de la Justice (non identifiées par la référence «N.I.»)</i>		
<b>Loi (RLRQ, chapitre)</b>	<b>Disposition(s) visée(s) par la correction</b>	<b>Nature de la correction</b>
I-0.4	a. 6.1 (2 occ.)	paragraphe 2 <sup>o</sup> <b><u>du premier alinéa</u></b> de l'article 6

**6 juillet 2020 ..... Lois à jour au 1<sup>er</sup> avril 2020,**  
**sauf le chapitre C-24.2, à jour au 19 avril 2020.**

Les opérations courantes de mise à jour prévues au premier alinéa de l'article 3 de la Loi ont été effectuées au corpus législatif pour la mise à jour au 1<sup>er</sup> avril 2020 ainsi que les modifications suivantes :

<i>Autres modifications apportées en vertu de l'article 3 de la Loi sur le Recueil des lois et des règlements du Québec (identifiées sous articles par la référence «N.I.»)</i>		
<b>Loi (RLRQ, chapitre)</b>	<b>Disposition(s) visée(s) par la modification</b>	<b>Nature de la modification</b>
Q-2	a. 31.40.1, remplacer « à l'article 25 » par « à l'article 24 »	Erreur de référence

<i>Diverses corrections de nature grammaticale, de saisie ou de référence apportées par le Service de la Refonte du ministère de la Justice (non identifiées par la référence «N.I.»)</i>		
<b>Loi (RLRQ, chapitre)</b>	<b>Disposition(s) visée(s) par la correction</b>	<b>Nature de la correction</b>
Aucune		

**29 mai 2020 ..... Lois à jour au 1<sup>er</sup> mars 2020,**  
**sauf les chapitres C-25.01 et R-3.1, à jour au 1<sup>er</sup> avril 2020.**

Les opérations courantes de mise à jour prévues au premier alinéa de l'article 3 de la Loi ont été effectuées au corpus législatif pour la mise à jour au 1<sup>er</sup> mars 2020 ainsi que les modifications suivantes :

<i>Autres modifications apportées en vertu de l'article 3 de la Loi sur le Recueil des lois et des règlements du Québec (identifiées sous articles par la référence «N.I.»)</i>		
<b>Loi (RLRQ, chapitre)</b>	<b>Disposition(s) visée(s) par la modification</b>	<b>Nature de la modification</b>
C-25.01	a. 698, 4 <sup>e</sup> al., remplacer les montants « 244,85 \$ », « 306,06 \$ », « 122,42 \$ » et « 61,21 \$ » par les montants suivants : « 251,08 \$ », « 313,85 \$ », « 125,54 \$ » et « 62,77 \$ »	Indexation des sommes au 1 <sup>er</sup> avril 2020
R-3.1	a. 8.1, 1 <sup>er</sup> al., remplacer les montants « 55 \$ » et « 33 \$ » par « 56 \$ » et « 33 \$ »	Indexation (non publiée à la <i>Gazette Officielle du Québec</i> )

<i>Diverses corrections de nature grammaticale, de saisie ou de référence apportées par le Service de la Refonte du ministère de la Justice (non identifiées par la référence «N.I.»)</i>		
<b>Loi (RLRQ, chapitre)</b>	<b>Disposition(s) visée(s) par la correction</b>	<b>Nature de la correction</b>
A-6.002	a. 93.1.9	l'un <b>des</b> sous-paragraphes <i>a</i> à <i>a.2</i>

**20 mars 2020 ..... Lois à jour au 1<sup>er</sup> février 2020**

Les opérations courantes de mise à jour prévues au premier alinéa de l'article 3 de la Loi ont été effectuées au corpus législatif pour la mise à jour au 1<sup>er</sup> février 2020 ainsi que les modifications suivantes :

<i>Autres modifications apportées en vertu de l'article 3 de la Loi sur le Recueil des lois et des règlements du Québec (identifiées sous articles par la référence «N.I.»)</i>		
<b>Loi (RLRQ, chapitre)</b>	<b>Disposition(s) visée(s) par la modification</b>	<b>Nature de la modification</b>
A-19.1	a. 120, 2 <sup>e</sup> al., remplacer «en vertu de la section IV.2.1 du chapitre I» par «en vertu de la section IV du chapitre IV du titre I»	Harmonisation avec la terminologie de L.Q. 2017, c. 4
	a. 121, 2 <sup>e</sup> al., remplacer «en vertu de la section IV.2.1 du chapitre I» par «en vertu de la section IV du chapitre IV du titre I»	
	a. 165.4.4, 1 <sup>er</sup> al., remplacer «un certificat d'autorisation» et «un certificat» par «une autorisation» et «de l'autorisation»	
	a. 165.4.4, 2 <sup>e</sup> al., remplacer «du certificat» par «de l'autorisation»	
	a. 227, 1 <sup>er</sup> al., par. 3 <sup>o</sup> , remplacer «en vertu de la section IV.2.1 du chapitre I» par «en vertu de la section IV du chapitre IV du titre I»	
	a. 227.1, remplacer «en vertu de la section IV.2.1 du chapitre I» par «en vertu de la section IV du chapitre IV du titre I»	
	a. 228, 1 <sup>er</sup> al., remplacer «en vertu de la section IV.2.1 du chapitre I» par «en vertu de la section IV du chapitre IV du titre I»	
A-20.2	a. 43, 1 <sup>er</sup> al., par. 2 <sup>o</sup> , remplacer «le certificat d'autorisation requis» par «l'autorisation requise»	Harmonisation avec la terminologie de L.Q. 2017, c. 4
H-4.2	a. 121, 2 <sup>e</sup> al., remplacer «le certificat d'autorisation prévu» et «délivré» par «l'autorisation prévue» et «délivrée»	Harmonisation avec la terminologie de L.Q. 2017, c. 4



Loi (RLRQ, chapitre)	Disposition(s) visée(s) par la modification	Nature de la modification
P-41.1	a. 100, 1 <sup>er</sup> al., remplacer «d'un certificat d'autorisation», «du certificat» et «au certificat» par «d'une autorisation», «de l'autorisation» et «à l'autorisation»	Harmonisation avec la terminologie de L.Q. 2017, c. 4
Q-2	a. 31.15, 1 <sup>er</sup> al., par. 3 <sup>o</sup> , remplacer «article 31.27» par «article 31.28»	Harmonisation avec la terminologie de L.Q. 2017, c. 4
	a. 115.5, 1 <sup>er</sup> al., par. 2 <sup>o</sup> , remplacer «le certificat» par «l'autorisation»	
	a. 118.12, 1 <sup>er</sup> al., remplacer «au deuxième alinéa de l'article 45.3.2» par «l'article 45.3.1, 45.3.2,»	

*Diverses corrections de nature grammaticale, de saisie ou de référence apportées par le Service de la Refonte du ministère de la Justice (non identifiées par la référence «N.I.»)*

Loi (RLRQ, chapitre)	Disposition(s) visée(s) par la correction	Nature de la correction
B-1.1	a. 62.0.1, 1 <sup>er</sup> al.	qu'il est de bonn <u>e</u> s m <u>œ</u> urs
C-27.1	a. 615	Loi sur les dettes et <u>les</u> emprunts
	a. 963, 2 <sup>e</sup> al.	Loi sur les dettes et <u>les</u> emprunts
	a. 1073, 2 <sup>e</sup> al.	Loi sur les dettes et <u>les</u> emprunts
	a. 1104, 2 <sup>e</sup> al.	servant aux fins du culte <u>,</u>
T-11.001	a. 62, 2 <sup>e</sup> al.	cette rémunération est <u>censé</u> être

28 février 2020 ..... *Lois à jour au 31 décembre 2019,*

**sauf**

les chapitres C-5.3, S-17.2.0.1, S-17.2.2, S-17.4, S-17.5 et V-1.2,  
à jour au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Les opérations courantes de mise à jour prévues au premier alinéa de l'article 3 de la Loi ont été effectuées au corpus législatif pour la mise à jour au 31 décembre 2019 ainsi que les modifications suivantes :

<i>Autres modifications apportées en vertu de l'article 3 de la Loi sur le Recueil des lois et des règlements du Québec (identifiées sous articles par la référence «N.I.»)</i>		
<b>Loi (RLRQ, chapitre)</b>	<b>Disposition(s) visée(s) par la modification</b>	<b>Nature de la modification</b>
Aucune		

<i>Diverses corrections de nature grammaticale, de saisie ou de référence apportées par le Service de la Refonte du ministère de la Justice (non identifiées par la référence «N.I.»)</i>		
<b>Loi (RLRQ, chapitre)</b>	<b>Disposition(s) visée(s) par la correction</b>	<b>Nature de la correction</b>
Aucune		

**24 janvier 2020 ..... Lois à jour au 10 décembre 2019,**  
**sauf**  
le chapitre C-5.3, à jour au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Les opérations courantes de mise à jour prévues au premier alinéa de l'article 3 de la Loi ont été effectuées au corpus législatif pour la mise à jour au 10 décembre 2019 ainsi que les modifications suivantes :

<i>Autres modifications apportées en vertu de l'article 3 de la Loi sur le Recueil des lois et des règlements du Québec (identifiées sous articles par la référence «N.I.»)</i>		
<b>Loi (RLRQ, chapitre)</b>	<b>Disposition(s) visée(s) par la modification</b>	<b>Nature de la modification</b>
Aucune		

<i>Diverses corrections de nature grammaticale, de saisie ou de référence apportées par le Service de la Refonte du ministère de la Justice (non identifiées par la référence «N.I.»)</i>		
<b>Loi (RLRQ, chapitre)</b>	<b>Disposition(s) visée(s) par la correction</b>	<b>Nature de la correction</b>
I-3	a. 1174, 2 <sup>e</sup> al.	aux conditions <u>qu</u> 'il prescrit